

Un budget « sain et raisonnable »

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle du Foyer rural sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Finances. Le maire a souhaité d'abord présenter devant le conseil une analyse financière de la commune. L'autofinancement, issu des sections de fonctionnement et d'investissement en 2019, est d'environ 25.000 €. Et le maire de conclure que « si l'on rajoute la baisse constante des dotations de l'État, une hausse significative de certaines participations et les emprunts liés à la construction de l'école, les marges de manœuvres aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sont faibles. Ceci étant, le budget communal est malgré tout sain et raisonnable mais il va falloir trouver des pistes pour l'optimiser encore plus (mise en concurrence des fournisseurs, revoir la tarification des services, rechercher plus de subven-



La salle du Foyer rural, qui a bénéficié de travaux de rénovation, accueille actuellement les séances du conseil municipal.

tions...). »

Budget. Après avoir adopté les comptes administratifs et de gestion, le conseil a voté le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 568.000 € en fonctionnement et à 182.000 € en investissement. Les taux d'imposition sont maintenus pour un produit attendu de 233.000 €, dont la moitié provient de la taxe d'habita-

tion, 62.000 € du foncier bâti et 38.000 € du foncier non bâti.

École. L'adjoint au maire, Dominique Maurille, a indiqué la réouverture de l'école maternelle au 15 juin, et que, pour éviter deux services de restauration impliquant une désinfection entre les deux, l'effectif scolaire sera limité à 33 élèves par jour.